



SNUipp Val d'Oise

FSU

n° 177 septembre 2014

INFOS

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise

Maison des Syndicats 95000 CERGY

1210S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Dispensé de timbrage **PIC Val d'Oise**

P

PRESE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le Jeudi 4 septembre 2014

Une rentrée animée

Cette année encore et comme il le fait depuis 20 ans au côté des collègues, le SNUipp-FSU œuvrera pour une **réelle transformation de l'école**. Il continuera de porter ses ambitions pour que la priorité au primaire soit une réalité au quotidien dans les classes !

Abaisser les effectifs, reconstruire les RASED, favoriser le travail en équipe, assurer les remplacements, relancer la formation continue, développer la scolarisation des moins de 3 ans, augmenter de manière significative le nombre de maîtres supplémentaires, augmenter les décharges de direction... **Les dossiers sont nombreux et la tâche sera encore rude.**

Le SNUipp-FSU continuera de **dénoncer la réforme des rythmes scolaires** telle qu'elle nous est imposée, où les contraintes du périscolaire priment sur le temps scolaire, c'est inadmissible! On est très loin d'une réforme qui permet de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Cette réforme a tout vampirisé et relégué au second plan les vrais enjeux de la réussite des élèves. **Le SNUipp-FSU lance donc une alerte sociale pour la rentrée.**

Le SNUipp-FSU, continuera d'agir pour **l'amélioration des conditions de travail des enseignants, pour la réduction de**

leur temps de service, pour le respect de leurs droits (mutations, temps partiels, syndicaux...), pour une reconnaissance salariale à la hauteur de leur investissement, pour que la confiance leur soit rendue et leur professionnalisme enfin respecté.

Le SNUipp-FSU continuera de défendre les valeurs qui sont les siennes : **justice sociale, solidarité, égalité, progrès pour tous, lutte contre toutes les formes de discriminations.**

Fidèle à sa tradition, le SNUipp-FSU 95 continuera d'œuvrer au quotidien à vos côtés pour qu'ensemble nous puissions réfléchir, agir et **construire l'école telle que nous la voulons.**

Les élections professionnelles qui auront lieu en décembre seront également un moment essentiel pour la vie démocratique de votre syndicat. **Vous comptez sur le SNUipp-FSU, le SNUipp-FSU compte sur vous !**

La section départementale du SNUipp-FSU 95 vous souhaite une bonne rentrée 2014 !

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
du SNUipp-FSU 95

**Réunion
d'Information
Syndicale**

Samedi 27 sept. 2014
Maison des Syndicats Cergy - 9h

Une attestation de présence sera remise permettant de récupérer ces 3h sur : les animations, concertations, la journée de solidarité.

Les rencontres du SNUipp-FSU 95 Vendredi 3 et samedi 4 octobre 2014 à Cergy

Avec : Roland Charnay, Viviane Bouysse, Rémi Brissiaud.

Venez nombreux aux conférences et ateliers thématiques.

Infos page 9 et sur <http://95.snuipp.fr>

Sommaire

Edito	p 1	Indemnités	p 7
Le SNUipp	p 2	Calendrier	p 8
Le SNUipp 95	p 3	Rencontres	p 9
La CAPD	p 4	Élections	p 10
La CAPD	p 5	11 raisons	P 11
Traitement	p 6	Adhésion	p 12

Le SNUipp : qu'est-ce que c'est ?

Le SNUipp : un peu d'histoire syndicale

Le SNUipp-FSU est un syndicat jeune. L'origine du SNUipp-FSU remonte à 1992. Crise au sein de la F.E.N (Fédération de l'Éducation Nationale), fédération unitaire existant depuis 1948, qui exclut le SNES et le SNEP, deux de ses syndicats de professeurs du 2nd degré.

Le SNI-PEGC, syndicat de la F.E.N des enseignants du 1^{er} degré et des PEGC, se saborde et crée le SE. Des militants refusent cette situation et décident de maintenir le SNI-PEGC. Ils sont à leur tour exclus

de la F.E.N. Le SNUipp naît donc en décembre 1992 lors de son congrès fondateur à St-Denis où sont élaborés mandats revendicatifs et nouveaux modes de fonctionnement :

- Rupture avec les anciennes pratiques syndicales
- Construction avec la profession d'un syndicalisme
 - indépendant,
 - de transformations sociales,
 - unitaire et démocratique

Son nom

- S** : Syndicat
- N** : National
- U** : Unitaire
- i** : instituteurs
- p** : professeurs des écoles
- p** : P.E.G.C.



Le SNUipp, fait partie de la Fédération syndicale unitaire (FSU), première fédération de la fonction publique. ”

Le SNUipp : le syndicat de la profession

Le SNUipp-FSU est la première organisation syndicale représentative des personnels du 1^{er} degré.

• Au niveau national :

Avec plus de 48% des suffrages, le vote des personnels en octobre 2011 a conforté sa place, obtenue en 1996, de premier syndicat dans les écoles. Le SNUipp-FSU est majoritaire dans la plupart des départements. En Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), le SNUipp-FSU a obtenu 6 sièges sur 10 (3 sièges SE-UNSA et 1 SNUDI- FO).

• Au niveau départemental :

Avec près de 65% des voix aux élections de 2011, le SNUipp-FSU Val d'Oise a 8 délégués du personnel sur 10 possibles qui siègent en CAPD.

Tous les militants et responsables du SNUipp-FSU restent des collègues, personnels du premier degré qui en plus d'assumer leur travail dans les écoles ou les circonscriptions, font vivre le syndicat.

Le SNUipp : ses objectifs

- Informer, revendiquer, agir, favoriser l'unité d'action au sein de l'Éducation Nationale, mais aussi plus largement avec tous les autres syndicats pour participer à la construction d'une société plus tolérante, plus juste et plus solidaire...
- Défendre et promouvoir la défense des intérêts moraux et matériels des personnels qu'il regroupe, à titre individuel ou collectif
- Redonner d'autres couleurs à l'école : le SNUipp-FSU a construit depuis sa création un véritable projet de transformation de l'école
- Développer le service public et laïque : le SNUipp-FSU mène au sein de la FSU une réflexion sur le système éducatif afin d'améliorer les conditions d'enseignements, les moyens, les méthodes, les programmes...

Le SNUipp : signes particuliers

- Sur la voie d'une expérience originale dans le syndicalisme français, admettre et reconnaître les différences, la recherche de l'unité, tout en redonnant la parole aux personnels.
- Son fonctionnement est basé sur le pluralisme afin de prendre en considération l'expression des besoins de tous les syndiqués. Un travail de synthèse des différentes orientations a lieu afin que la parole de chacun soit prise en compte dans une décision finale.

Ses moyens humains

- Ses adhérents passés de 35000 en 92 à plus de 55000 actuellement,
- Ses élus du personnel,
- Ses militants,
- Vous...

Ses moyens financiers

Les ressources du SNUipp-FSU national proviennent de la cotisation versée par les sections départementales, qui elles-mêmes tirent leur ressources des seules cotisations qui servent à financer :

- Les publications,
- Les locaux,
- Les charges...

Le SNUipp Val d'Oise

L'équipe du bureau départemental



Catherine Martin
Maître supplémentaire
Cergy

Audrey Chaponneau
Enseignante Spécialisée
option C
Cergy

Nathalie Sollier
Adjointe Argenteuil

Nathalie Belliard
CPC TICE Sannois

Aurelien Mateu
Adjoint
Eaubonne

Eric Couderchon
Adjoint Argenteuil

Véronique Houttemane
Directrice Ecoen

Mathieu Lavis
Maitre supplémentaire
Goussainville

Rosario Elia
Maitre supplémentaire
Sarcelles

Olivier Chemin
Adjoint Taverny

Les coordonnées

SNUipp-FSU

Maison départementale des syndicats

26 rue Francis Combe

95000 CERGY

Tél. : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

Mail : snu95@snuipp.fr

Permanence tous les jours de la semaine
de 8h30 à 17h30



La démocratie syndicale au SNUipp

- **Le conseil syndical** : il est en quelque sorte le « parlement » du syndicat. Il se réunit plusieurs fois dans l'année et chaque fois que l'actualité l'exige. Il regroupe des collègues syndiqué(e)s de tous les secteurs géographiques du département ainsi que les diverses spécificités de nos métiers. Il est le lieu où se débattent nos réflexions, s'élaborent nos revendications et se construisent nos actions.

- **Le conseil national** est une instance qui se réunit tous les 2 mois à Paris au sein de laquelle chaque département est représenté par un délégué. Les axes revendicatifs du SNUipp-FSU et les actions à conduire y sont discutés. Les débats aboutissent au vote d'un texte action.

- **Les congrès** : tous les 3 ans, le SNUipp-FSU réunit ses congrès départementaux et son congrès national pour exprimer son orientation, ses revendications, son projet syndical, ses statuts... Le dernier congrès national s'est déroulé du 10 au 14 juin 2013, à Saint Malo.

Toutes les infos sont sur

<http://95.snuipp.fr>

SNUipp - FSU 

Les publications

- Les sites Internet :

<http://95.snuipp.fr>

Le site du SNUipp-FSU 95 : un outil indispensable au service de toute la profession.

Le site Internet du SNUipp-FSU est reconnu par l'ensemble des collègues : plus de 6000 visites, par exemple, pour les articles concernant les CAPD du mouvement.

<http://95.snuipp.fr/neovo>

NeoVO l'espace « début de carrière »

- Le bulletin départemental : publication papier régulière envoyée aux syndiqués et à toutes les écoles.

La CAPD : quésako ?

La Commission Administrative Paritaire Départementale examine tout ce qui concerne votre carrière.

Les élus du SNUipp-FSU vérifient et défendent les droits de chaque collègue.

Suite aux dernières élections professionnelles de décembre 2011, plus de la moitié des collègues ont fait confiance au SNUipp-FSU 95, d'où une représentativité de 8 sièges sur 10 à la C.A.P.D. Avec près de 65% des votes, le SNUipp-FSU 95 a renforcé sa première place.

Notre responsabilité est donc d'autant plus grande que nous avons toujours défendu notre profession dans le respect de l'équité et la transparence pour tous. Notre force, si elle est issue des urnes pour une part, repose aussi sur les débats que nous impulsions dans la profession et sur les actions que nous conduisons ensemble. Elle repose également sur le nombre de syndiqués. **Syndiquez-vous en renvoyant le bulletin page 12.**

Le rôle des représentants du personnel...

Les délégué(e)s du personnel du SNUipp-FSU se fixent comme objectifs, face à l'administration, **d'interdire l'arbitraire** et de **contrôler** toutes les questions concernant la carrière, les promotions, les nominations, les changements de corps...

Leur présence dans les Comités Techniques Paritaires garantit la **transparence**...

Les délégué(e)s du SNUipp-FSU **organisent le débat** avec l'ensemble des personnels et **rendent compte** en permanence à la profession.

Pour nous, l'efficacité, la force des délégué(e)s du personnel dans les instances paritaires tient à leur capacité à s'appuyer sur une pratique syndicale en contact permanent avec les personnels et le terrain, sur une volonté de **transformation de l'école** et de la société.



Calendrier indicatif des opérations administratives

	Candidature	Modalités
Formation continue	septembre	internet
Poste à l'étranger	septembre-octobre	site internet AEFÉ
CAFIPEMF	septembre	internet
Permutation(s) nationale(s)	octobre-novembre	i-prof
Liste d'aptitude direction d'école	octobre-novembre	dossier type
Liste d'aptitude PE	octobre-novembre	dossier type
Disponibilité	novembre-janvier	formulaire type
Promotion	novembre-décembre	automatique
Congé de formation	décembre-janvier	dossier type
Liste d'aptitude direction spécialisée	janvier	dossier type
Exeat	mars	dossier type
Stage CAPA-SH	janvier-février	dossier type
Promotion hors classe	février-mars	automatique
Mouvement	février-mars	i-prof
Temps partiels	février-mars	dossier type
Retraite	transmission des demandes au moins 6 mois avant départ.	

Ce calendrier n'est qu'indicatif !

Consultez les circulaires de la Direction Académique pour connaître les dates exactes. Respectez les dates indiquées, vous risquez sinon de voir votre demande non prise en compte.

Vous vous adressez à votre administration, n'oubliez pas de :

- . conserver un double de votre demande,
- . envoyer un double aux délégué(e)s du personnel si vous souhaitez qu'ils puissent suivre votre dossier,
- . de l'envoyer par voie hiérarchique (votre supérieur est l'IEN),
- . en cas de demande urgente d'en envoyer un double à la Direction Académique
- . en cas de doute demander conseil à un délégué du personnel du SNUipp-FSU 95

N'hésitez pas à contacter les élus du personnel au **01 30 32 21 88** ou **snu95@snuipp.fr**

Des barèmes, pour quoi faire ?

De nombreux collègues se demandent à quoi servent les barèmes. Ils départagent les collègues qui formulent la même demande. Depuis toujours, le SNUipp, avec la profession, y a été favorable : **pourquoi ?**

Un barème établit une règle équitable, connue de tous et applicable à tous. Cela permet la **transparence** que chaque collègue souhaite.

Est-il parfait ? Un barème ne permet pas de satisfaire l'attente de chacun ; mais s'il est établi en concertation, s'il prend en compte les données du secteur sur lequel il départage, il permet de répondre à l'attente du plus grand nombre. Il est égalitaire. Avec le temps, il peut évoluer mais toujours avec cet objectif.

Un élément apparaît dans tous les barèmes : c'est l'A.G.S. (ancienneté générale des services), c'est la reconnaissance de l'expérience et de l'ancienneté. La note a disparu du barème du mouvement départemental.

Il existe des barèmes nationaux qui ne peuvent être modifiés au niveau départemental :

- . permutations nationales,
- . intégration par liste d'aptitude dans le corps des PE,
- . accès à la hors classe,

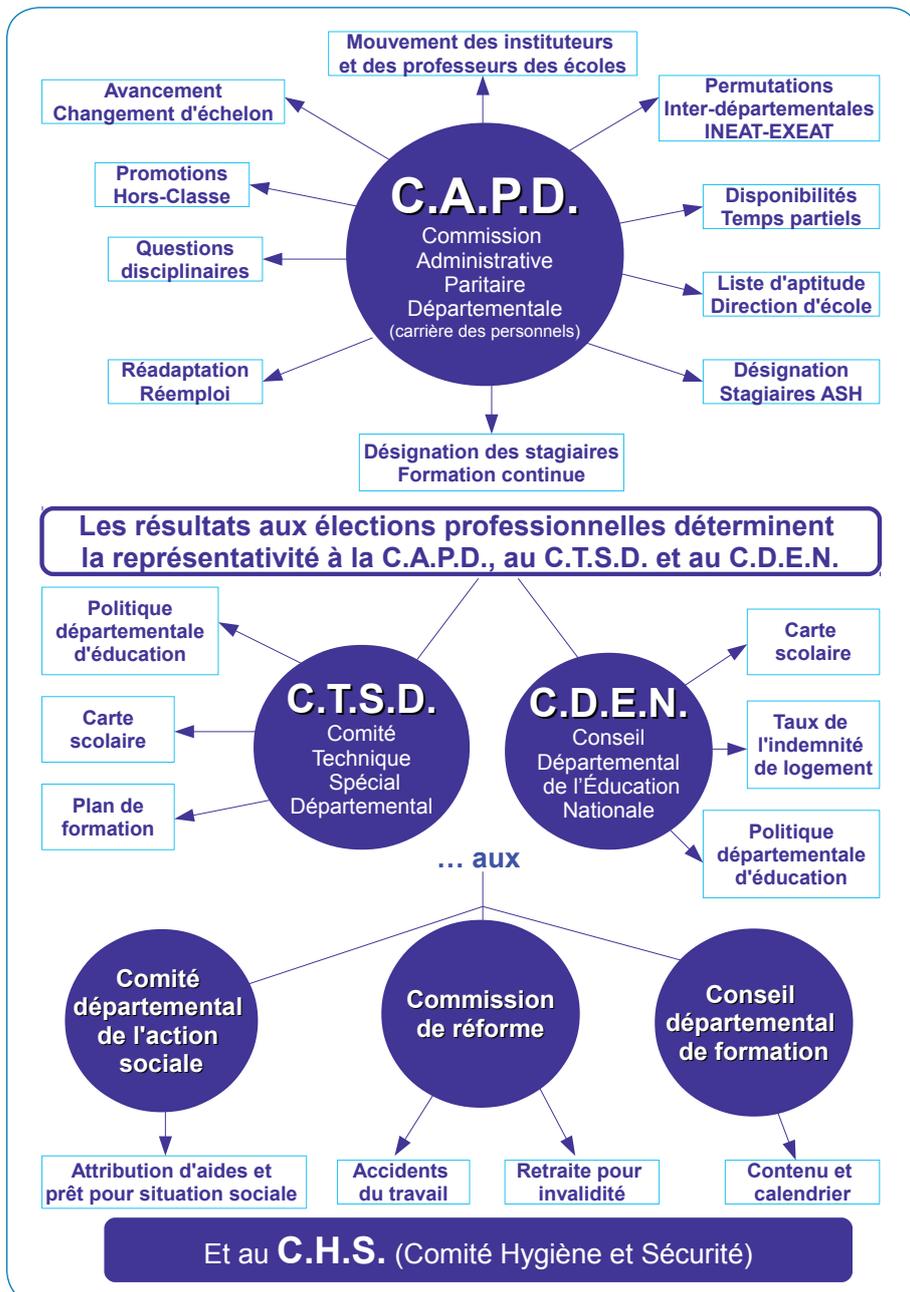
Les barèmes départementaux sont établis après consultation de la CAPD :

- . barème du mouvement,
- . départs en stage de formation continue,
- . barème des promotions,
- . départs en stage CAPA-SH...

Les critères d'obtention des «exeat» sont aussi établis après consultation de la CAPD.

Tous les barèmes et critères sont proposés par la Directrice Académique aux membres de la CAPD. Après débats, discussions et propositions des élus, tout est finalement arrêté par la Directrice Académique.

Des commissaires paritaires, pour quoi faire ?



Le SNUipp 95,

c'est 8 délégués du personnel sur 10.

Le SNUipp, c'est un outil collectif, pour l'École, pour la profession.

Le SNUipp, c'est une présence et une capacité d'actions permanentes.

Le SNUipp, c'est :

- une information régulière, pour tous.
- un espace de débat et d'échanges.
- une place pour chacun.
- une force de propositions

REJOIGNEZ le SNUipp-FSU 95

Donnons-nous ensemble les moyens de promouvoir une école pour Tous.

SNUipp-FSU 95

Tél. 01.30.32.21.88
Fax : 01 30 32 39 12
snu95@snuipp.fr



<http://95.snuipp.fr>

SNUipp-FSU

TRAITEMENTS ET IDEMNITES

Tableau d'avancement et traitement des instituteur(trice)s

Il n'y a plus d'instituteur en dessous de l'échelon 5

Échelons Instit.	Choix	Mi-choix	Ancienneté	indice	Traitement brut	Traitement net
5 au 6	1 an 3 mois	1 an 6 mois		383	1773,4	1455,03
6 au 7	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	390	1805,81	1482,43
7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	399	1847,48	1 516,65
8 au 9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	420	1944,72	1596,48
9 au 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	441	2041,95	1676,29
10 au 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	469	2171,6	1782,72
11				515	2384,6	1957,58

Tableau d'avancement et traitement des professeurs des écoles

Échelons PE	Grand Choix	Choix	Ancienneté	indice	Traitement brut	Traitement net
3 au 4			1 an	432	2000,28	1642,09
4 au 5	2 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	445	2060,47	1691,49
5 au 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	458	2120,67	1740,92
6 au 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	467	2162,34	1775,13
7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	495	2291,99	1881,56
8 au 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	531	2458,68	2018,4
9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans	567	2625,37	2155,23
10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	612	2833,73	2 326,27
11				658	3046,73	2501,12

Tableau d'avancement et traitement des professeurs des écoles hors classe

Échelons Hors Classe	Durée	Indice	Traitement brut	Traitement net
1 au 2	2 ans 6 mois	495	2291,99	1881,56
2 au 3	2 ans 6 mois	560	2592,96	2128,63
3 au 4	2 ans 6 mois	601	2782,80	2284,47
4 au 5	2 ans 6 mois	642	2972,64	2440,31
5 au 6	3 ans	695	3218,05	2641,78
6 au 7	3 ans	741	3431,04	2816,61
7		783	3625,51	2976,25

indemnité de résidences

Zone 1 :

3% du traitement brut mensuel

Zone 2 :

1% du traitement brut mensuel

Zone 3 :

0% du traitement brut mensuel

Bonification indiciaire

Instituteurs spécialisés : 15 pts

CPC adjoint IEN : 27 pts

Direction :

- 1^{er} groupe (classe unique) : 3 pts
- 2^{ème} groupe (2 à 4 classes) : 16 pts
- 3^{ème} groupe (5 à 9 classes) : 30 pts
- 4^{ème} groupe (10 cl. et plus) : 40 pts

Directeur adjoint SEGPA : 50 points

Directeur EREA : 120 points

Directeur UPR :

- 1^{ère} catégorie : 80 pts,
- 2^{ème} catégorie : 100 pts,
- 3^{ème} catégorie : 130 pts,
- 4^{ème} catégorie : 150 pts

Nouvelle Bonification indiciaire

si affectation sur poste y ouvrant droit
(le cumul des NBI est plafonné à 50 points)

- Enseignants en CLIS : 27 points
- Instituteurs spécialisés ancien régime : 12 points
- Directeurs : 8 points
- Établissement sensible : 30 points
- Coordonnateurs ZEP ou REP⁽¹⁾ : 30 points
- Enseignants en classe relais⁽¹⁾ : 30 points
- Coordonnateurs de classes relais⁽¹⁾ : 40 points
- Enseignants exerçant en UP2A⁽¹⁾ : 30 points

(1) NBI cumulable avec l'indemnité ZEP
(sous certaines conditions d'exercice et proratisation ISS ZEP possible).

Direction d'école

L'ISS (Indemnité de Sujétions Spéciales) : elle est mensualisée et elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

En 2014, la part fixe est identique à tous les directeurs/directrices, c'est-à-dire 107,97 €/mois (majorée de 20% en ZEP et 50% en ECLAIR).

La part variable (ou complémentaire) suite aux chantiers métiers sur la direction d'école passe de 25 €/mois à 41,66€/mois pour les écoles d'1 à 3 classes, de 25 €/mois 58,33 €/mois pour les écoles de 4 classes, de 50 €/mois à 58,33 €/mois pour les écoles de 5 à 9 classes (toujours 75 €/mois pour les 10 classes et +).

- **La BI (Bonification Indiciaire)** : s'ajoute automatiquement à l'indice (en fonction de l'échelon) voir tableau ci-dessus. Rappel : 1 point = 4,6302 euros (au 1^{er} janvier 2014)

- **La NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)** : pour tous les directeurs et chargés d'école = 8 points.

Droits et situations

	POSTE	TRAITEMENT	AVANCEMENT	A.G.S	SERVICE ACTIF	RETRAITE Durée d'assurance
En activité à temps plein	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Temps partiel	gardé	au prorata du temps de service effectué	oui	oui	temps complet	à temps plein pour élever enfants de moins de 3 ans nés depuis le 1/1/04
Congé parental	perdu si pas de reprise à la rentrée de septembre	non	En totalité pour la 1 ^{ère} année pour moitié les années suivantes	non	non	à temps plein pour les enfants nés depuis le 1/1/04
Disponibilités	perdu	non	non	non	non	à temps plein pour élever enfants de moins de 8 ans. Limite de 3 ans par enfant
Congé longue maladie	gardé	Complet pendant 1 an. Pour moitié pendant 2 ans	ancienneté	oui	oui	oui
Congé longue durée	Perdu au bout de 18 mois	Complet pendant 3 an. Pour moitié pendant 2 ans	ancienneté	oui	oui	oui
1/2 temps thérapeutique	gardé	complet	oui	oui	oui	oui
Détachement	perdu	organisme d'accueil	calculé au niveau national	oui	Seulement sur emploi classé actif	oui
Congé formation	gardé	85%	oui	oui	non	oui

↘ Calendrier scolaire 2014-2015

- ARGENTEUIL NORD

Tél : 01 39 61 04 91 - @ 0951018r@ac-versailles.fr

- ARGENTEUIL SUD

Tél : 01 39 80 71 10 - @ 0951243k@ac-versailles.fr

- BEZONS

Tél : 01 39 61 57 28 - @ 0951023w@ac-versailles.fr

- CERGY OUEST-OSNY

Tél : 01 78 47 75 56 - @ 0952115h@ac-versailles.fr

- CERGY EST-PONTOISE

Tél : 01 78 47 75 58 - @ 0952116j@ac-versailles.fr

- CERGY ASH

Tél : 01 30 31 23 63 - @ 0952163k@ac-versailles.fr

- ECOUEN

Tél : 01 39 90 12 62 - @ 0951019s@ac-versailles.fr

- ERAGNY ASH

Tél : 01 30 37 98 92 - @ 0952084z@ac-versailles.fr

- ERMONT EAUBONNE

Tél : 01 34 16 16 64 - @ 0952120n@ac-versailles.fr

- FRANCONVILLE

Tél : 01 34 14 86 47 - @ 0952121p@ac-versailles.fr

- GARGES LES GONESSE

Tél : 01 39 86 59 49 - @ 0951240g@ac-versailles.fr

- GONESSE

Tél : 01 39 85 14 82 - @ 0951022v@ac-versailles.fr

- GOUSSAINVILLE

Tél : 01 39 33 89 90 - @ 0951914p@ac-versailles.fr

- HAUTE VALLEE DE L'OISE

Tél : 01 39 37 91 06 - @ 0952021f@ac-versailles.fr

- HAUTIL

Tél : 01 30 75 84 39 - @ 0951703k@ac-versailles.fr

- HERBLAY

Tél : 01 34 50 63 29 - @ 09521789d@ac-versailles.fr

- LOUVRES-FOSSES-MARLY

Tél : 30 29 09 97 - @ 0952018c@ac-versailles.fr

- MONTMORENCY

Tél : 01 39 64 01 21 - @ 0951275v@ac-versailles.fr

- ST BRICE-SARCELLES NORD

Tél : 01 39 92 23 41 - @ 0951814f@ac-versailles.fr

- ST OUEN L'AUMONE

Tél : 01 30 75 57 14 - @ 0951540h@ac-versailles.fr

- SANNOIS

Tél : 01 39 80 56 51 - @ 0952020e@ac-versailles.fr

- SARCELLES SUD

Tél : 01 39 90 22 32 - @ 0951024x@ac-versailles.fr

- SOISY ASH

Tél : 01 30 30 81 65 - @ 0952122r@ac-versailles.fr

- TAVERNY

Tél : 01 39 60 32 50 - @ 0951025y@ac-versailles.fr

- VEXIN

Tél : 01 30 31 20 64 - @ 0951238e@ac-versailles.fr

- VIARMES

Tél : 01 34 09 34 01 - @ 0952022g@ac-versailles.fr

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans, Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : lundi 1er septembre 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 2 septembre 2014		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2014 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2014 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 7 février 2015 Reprise des cours : lundi 23 février 2015	Fin des cours : samedi 21 février 2015 Reprise des cours : lundi 9 mars 2015	Fin des cours : samedi 14 février 2015 Reprise des cours : lundi 2 mars 2015
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2015 Reprise des cours : lundi 27 avril 2015	Fin des cours : samedi 25 avril 2015 Reprise des cours : lundi 11 mai 2015	Fin des cours : samedi 18 avril 2015 Reprise des cours : lundi 4 mai 2015
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2015		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Textes officiels : Arrêté du 21 janvier 2014 fixant le calendrier scolaire national 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Direction Académique (DSDEN)

Immeuble Le Président
2A avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE CEDEX
Standard : 01 30 75 57 57
Accès direct aux services :
01 30 75 + n° de poste

www.ac-versailles.fr/dsden95

Pour vos démarches administratives :

Votre I-PROF

<https://bv.ac-versailles.fr/iprof/ServletIprof>

Votre messagerie électronique
<https://messagerie.ac-versailles.fr/nomprenom@ac-versailles.fr>

Et n'oubliez pas de contacter les délégués du personnel du

SNUipp-FSU 95

Les rencontres du **SNUipp-FSU 95** **Maison des syndicats – Cergy** **Vendredi 3 et samedi 4 octobre 2014**

Avec

- **Roland Charnay** (vendredi 3 octobre)

« Comment analyser les difficultés des élèves en mathématiques ?
Quelles réponses y apporter ? »

Didacticien des mathématiques, expert des programmes 2002, membre de l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques), Chercheur associé à l'INRP (co-responsable de l'équipe ERMEL)



R. Charnay

- **Viviane Bouysse** (vendredi 3 octobre)

Les enjeux de la maternelle

Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale



V. Bouysse

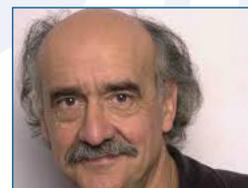
- **Rémi Brissiaud** (samedi 4 octobre)

« L'amélioration des capacités numériques du cycle 1 au cycle 3 »

Maître de conférence en psychologie au sein du laboratoire

Paragraphe de l'Université Paris 8 dans l'équipe

« Compréhension, Raisonnement et Acquisition de Connaissances »



R. Brissiaud

Plus

- Ateliers thématiques (Education prioritaire, ASH et conditions de travail...)

Tous les enseignants peuvent participer à ces rencontres.

Inscrivez-vous rapidement

Plus d'informations sur notre site : <http://95.snuipp.fr>

L'université d'automne du SNUipp-FSU

Chaque année, le SNUipp organise des universités d'automne. C'est l'occasion pour environ 400 enseignants qui s'y inscrivent de suivre des conférences d'une trentaine de chercheurs et de débattre avec eux. La 14ème Université aura lieu les 17, 18, 19 octobre 2014 à Port Leucate. N'hésitez pas à contacter votre section en début d'année scolaire si vous souhaitez y participer. Tous les ans, une publication « Fenêtres sur cours » spécial Université d'Automne avec le compte rendu des différents débats est envoyée dans les écoles.

Élections des délégués et représentants du personnel

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

Il y aura quatre votes et le vote se fera par Internet
Par l'intermédiaire de votre boîte professionnelle
@ac-versailles.fr

Délégués aux commissions
Administratives paritaires
(CAP Départementale, CAP Nationale)

Représentants
Aux comités techniques
(CT Académique, CT Ministériel)

64,8% des enseignants au plan départemental et 48,11% des enseignants au plan national ont voté SNUipp-FSU en 2011.



Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout Ce qui concerne votre carrière :

- mouvement, mutations interdépartementales, affectations à l'étranger ou en COM,
- promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- demandes de temps partiels, de disponibilités,
- demande de congés de formation, de stages de formation,
- démission, discipline...

Les délégué(e)s du personnel du SNUipp-FSU par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes.

Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

ATTENTION AUX MODALITES DE VOTE !

Pour voter, il vous faudra passer par le biais de votre adresse professionnelle (initialprenom+nom@ac-versailles.fr) pour définir votre mot de passe puis un identifiant de vote qui vous sera transmis avant le vote.

Il est indispensable pour pouvoir voter, ne le perdez pas !

A partir du jeudi 27 novembre jusqu'au jeudi 4 décembre vous aurez à voter pour chaque élection.

11 raisons pour ne pas remplir son bulletin d'adhésion

1 - Se syndiquer : cela ne sert à rien !

Ca sert au moins à recevoir à domicile toutes les informations départementales et ... nationales du SNUipp et de la FSU. Et un homme (ou une femme) averti(e) en vaut deux !

Et puis, c'est aussi un moyen de se retrouver pour débattre, émettre des propositions et participer aux décisions. Mieux vaut agir que subir ! Ca sert, en dehors des moments forts où tous se retrouvent, syndiqués, non syndiqués dans une lutte commune, à assurer la continuité de notre combat pour une école solidaire dans une société solidaire. Il est utile voire indispensable d'avoir un syndicat efficace quand il s'agit d'organiser une action, de la prendre en charge matériellement, de se donner des outils qui permettent la diffusion de l'information et des échanges pour être le plus efficace possible. Adhérer, c'est donner au syndicat les moyens de le faire.

2 - Le syndicat n'est pas indépendant ! Quand la gauche est au pouvoir...

(on connaît la suite)

Les différentes instances du syndicat sont ouvertes à tous les syndiqués. Tout individu ou groupe, à l'intérieur du syndicat, peut débattre, s'informer, présenter à tous les niveaux (départemental ou national) ses idées, des textes...qu'il peut ou non soumettre au vote. La diversité d'opinion est une richesse. Alors, dans ce système, si on est mauvaise langue, on peut dire que tout le monde peut manipuler ou tenter d'influencer tout le monde !!! Ou bien on peut dire que tout le monde a sa chance de convaincre une majorité...(qui ne se confond pas avec la majorité gouvernementale !!!) Cela s'appelle la démocratie pour le meilleur et pour le pire !

La création, le développement et l'action du SNUipp, témoignent que l'indépendance est possible. Ceux qui portent des accusations nous font souvent de faux procès et ont la mémoire sélective. Ils oublient que sous la gauche (avec Allègre entre autres) comme sous la droite, le SNUipp-FSU s'est mobilisé quand il l'a jugé nécessaire sans tenir compte du pouvoir en place.

Nous ne répèterons jamais assez... ce sont les syndiqués et eux seuls qui élaborent la "politique" du syndicat avec le souci d'intégrer au maximum les idées de tous. Et si certains syndiqués jugent que leur combat pour une société plus juste passe aussi par un engagement politique ou associatif quel qu'il soit, c'est leur droit le plus strict et cela n'est en rien incompati-

ble avec l'engagement syndical si chacun est conscient du rôle respectif de chaque organisation.

3 - Le syndicat ne s'occupe pas de ce qui me préoccupe !

Si, si !!! Aspects professionnels, sociaux, affectations, changements d'échelon, réflexions sur le métier, condition de travail, recherche... : tout cela est l'objet de notre attention. Et évidemment, tout le reste, ce qui concerne l'école, l'égalité entre les élèves, les collègues, les écoles et la qualité du service public.

4 - Oui, mais tout cela prend du temps !

Oui, c'est vrai... Changer l'école, mettre l'humain au centre de nos sociétés, cela demande du temps, de l'énergie, de la patience, de l'obstination et l'investissement de beaucoup. Mais chacun fait à son rythme, à la mesure de ses disponibilités et de ses priorités du moment. Plus on est nombreux, moins la charge est lourde pour chacun.

5 - Le syndicat n'est pas efficace !

Pour vous convaincre du contraire, essayez tout seul ! Et s'il n'y avait plus de syndicat ? Qu'est-ce qui changerait ? Rêve ou cauchemar ?

Vieille idée, mais toujours d'actualité et internationalement partagée, l'union fait la force ! El pueblo, unido, jamás será vencido... Nous n'obtiendrons pas tout tout de suite ! Nous ne sommes pas au pouvoir, mais seulement un contre-pouvoir... En face de nous, le pouvoir n'a pas toujours les mêmes valeurs que nous...nous nous en sommes aperçus ! Les syndicats ne sont pas toujours unis, c'est vrai, mais ce n'est jamais de notre part faute d'avoir essayé. Nous savons que même l'unité la plus large ne suffit pas toujours.

6 - Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(voir § 7)

7 - Le syndicat s'occupe trop de pédagogie...

(voir § 6)

En fait on se mêle de tout... et la pédagogie ça nous, ça vous intéresse aussi... (voir § 3)

8 - Le syndicat freine toute évolution du métier, il est conservateur.

Au contraire, il aspire à de nombreux changements... Il débat et lutte avec les enseignants, les chercheurs, les parents pour obtenir les évolutions qui permettront de lutter contre l'échec scolaire, de travailler mieux et en équipe, avec par exemple plus de maîtres que de classes pour permettre d'autres pratiques.

9 - Le syndicat est corporatiste !

Défendre les collègues et nos conditions de travail font partie de nos missions. Est-ce du corporatisme ? Notre activité ne s'arrête cependant pas là (voir paragraphes précédents).

10 - Oui mais cela coûte cher !

Peut-être mais 66% du montant de votre cotisation peut être déduit de vos impôts et vous pouvez payer en 10 mensualités par le prélèvement automatique. Faites le calcul par mois. N'est-ce point raisonnable ? Cela représente ce que coûtent la presse, les actions, les charges (locaux, téléphone, timbrage, équipement, transport). C'est le prix de notre **indépendance** ...et de la **solidarité** !

11 - Je suis fonctionnaire, donc je ne risque rien...

Bien sûr, vous ne pouvez pas être victime d'un licenciement abusif, et pourtant l'arbitraire, le fait du prince, l'opacité des décisions, cela peut vous concerner. A défaut de réussir toujours et partout, au moins, nous empêchons et nous freinons certaines évolutions néfastes. L'équité et la transparence des opérations pour le mouvement, la notation, les départs en stages, les promotions... Cela ne va pas tout à fait de soi. L'action des délégués du personnel existe grâce aux syndiqués et militants du SNUipp.

Et puis, demandez aux Argentins, aux Grecs, aux Irlandais... ou dans d'autres pays ! Des pays qui connaissaient des services publics équivalents aux nôtres ont vu leur situation se dégrader immensément en quelques années. Qui aurait cru dans les années 70 que l'on verrait quelques années plus tard des millions de chômeurs et des sans domicile fixe dans notre pays. Ces derniers mois ont confirmé que nos analyses des dangers qui menacent nos services publics n'étaient pas des vues de l'esprit mais que le libéralisme menace tous les secteurs de notre société. La marchandisation de tous les services publics est programmée.

Rien n'est jamais acquis définitivement !



SNUipp-FSU

ALORS... AGIRONS-NOUS ENSEMBLE ?

Réfléchissez, comparez les pratiques (pas seulement les paroles, aussi belles soient-elles) et si vous avez encore d'autres bonnes raisons pour ne pas vous syndiquer au SNUipp, n'hésitez pas à nous en faire part, nous transmettrons !

Sinon : le bulletin d'adhésion est au dos...

